

Enquête sur les stages avant le début de l'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve

Rapport d'évaluation 2024

Contenu

1.	Introduction.....	2
1.1	Les principaux résultats	2
1.2	Méthodologie	2
2.	Conclusion de SAVOIRSOCIAL.....	3
3.	Résultats de l'enquête sur l'entrée dans la formation professionnelle initiale	4
3.1	Entrée directe	4
3.2	Entrée indirecte	6
3.2.1.	Stage	7
3.2.2.	Domaine et durée des stages.....	8
3.2.3.	Motifs des stages	9
3.2.4.	Rémunération des stages	10
4.	Informations générales sur l'enquête	11
4.1	Répartition régionale	11
4.2	Réglementation et recommandations cantonales	11
4.3	Sexe.....	12
4.4	Orientation	13
4.5	Variante de formation et modèle	13
4.6	Âge	13

1. Introduction

Depuis 2017, SAVOIRSOCIAL effectue un monitoring pour déterminer l'activité des assistant-es socio-éducatif-ves (ASE) durant la dernière année avant le début de leur apprentissage. Concrètement, SAVOIRSOCIAL souhaite déterminer combien d'apprenti-es ont effectué un stage de longue durée avant d'entamer leur formation professionnelle initiale. À l'instar de toutes les formations CFC, un apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve peut débuter directement après la scolarité obligatoire. Il dure généralement trois ans et est proposé dans les orientations « Personnes en situation de handicap », « Personnes âgées » et « Enfants », ainsi que dans une variante généraliste. Les stages indépendants de la formation restent malheureusement une pratique très courante dans le domaine social. Le monitoring doit contribuer à prendre des mesures pour éliminer cette difficulté d'accès (voir chapitre 2) à la formation d'assistant-e socio-éducatif-ve.

1.1 Les principaux résultats

- En 2024, 3094 personnes ont participé à l'enquête, ce qui représente 65% de l'ensemble des apprenti-es de première année¹. 80% des répondant-es sont de sexe féminin, 19% de sexe masculin et 1% ont coché la catégorie des divers (voir chapitre 4).
- 34% des répondant-es ont commencé leur apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve directement après la scolarité obligatoire, 66% indirectement (voir chapitre 3.1 et 3.2).
- Sur les 3094 participant-es à l'enquête, 33% ont effectué un stage de longue durée avant de commencer leur apprentissage (contre 37% l'année précédente), dont 81% dans l'entreprise dans laquelle ils et elles font l'apprentissage (voir chapitre 3.2).
- Sur les 2051 apprenti-es qui sont entré-es indirectement² en apprentissage, 50% ont effectué au moins un stage de longue durée. Ce pourcentage s'élevait à 53% l'année précédente (voir chapitre 3.2).
- Par rapport à l'ensemble des participant-es à l'enquête, 33% des Suisses alémaniques et 37% des Suisses romand-es et seulement 6% des Suisses italiennes ont indiqué avoir effectué au moins un stage de longue durée (voir chapitre 3.2.1).
- Dans les orientations « Enfants » et « Personnes en situation de handicap », la plupart des stages ont duré au moins douze mois, alors que dans l'orientation « Personnes âgées », les engagements les stages durent moins d'un mois (voir chapitre 3.2.2).
- 61% des ancien-n-es stagiaires ont indiqué que l'accomplissement d'un stage était exigé par l'entreprise (voir chapitre 3.2.3). 44% des ancien-n-es stagiaires gagnaient entre 601 et 800 francs par mois (voir chapitre 3.2.4).

1.2 Méthodologie

Les apprenti-es ont été invité-es par l'école professionnelle, dans quelques cas lors des cours interentreprises, à participer à l'enquête en ligne. Celle-ci a été réalisée dans toute la Suisse d'août à décembre 2024 auprès de l'ensemble des apprenti-es de première année, quelle que soit la variante de formation suivie (formation initiale de trois ans, formation raccourcie, formation selon l'art. 32, etc.). L'attention est toutefois portée prioritairement sur la formation en trois ans, car celle-ci peut être effectuée directement à la fin de la scolarité obligatoire. Certains apprentis d'autres filières ont également répondu à l'enquête, mais ils n'ont pas été interrogés de manière complète.

¹ L'OFS ne publie le nombre des contrats d'apprentissage pour 2024 qu'à fin juin 2025. Le taux de participation jusqu'à cette date est donc une estimation (voir paragraphe 4).

² Les personnes qui sont entrées indirectement en apprentissage d'ASE ont par exemple suivi une 10^e année scolaire, un autre apprentissage ou un stage de longue durée.

2. Conclusion : l'objectif est loin d'être atteint malgré une évolution positive

Le fait est que plus d'un-e apprenti-e ASE interrogé-e sur trois effectue toujours un stage, généralement d'une année, avant le début de la formation. Même si la proportion des ancien-nes stagiaires est à nouveau en recul, nous sommes encore loin de l'objectif visant à supprimer la difficulté d'accès à la formation initiale d'assistant-e socio-éducatif-ve que constituent les stages. La poursuite de la baisse des stages dans la filière ASE orientation enfants est réjouissante, ce qui indique que les mesures déjà mises en œuvre par certains cantons portent leurs fruits (voir section 4.2).

Pourquoi les stages non liés à la formation sont problématiques

Conformément à la loi, la formation professionnelle initiale donnant lieu à un certificat fédéral de capacité est conçue pour les jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire. Un détour par un stage a pour conséquence de retarder l'obtention d'un diplôme reconnu. S'ajoutent d'autres problématiques : le droit protège moins bien les jeunes stagiaires que les personnes au bénéfice d'un contrat d'apprentissage. Les stagiaires sont souvent insuffisamment encadré-es en entreprise et se retrouvent régulièrement face à des situations qui les dépassent. Au vu des bas salaires rémunérant les stages, les personnes adultes intéressées par la profession, en particulier, sont souvent contraintes de choisir une autre option pour des raisons financières. De ce fait, le potentiel de reconversion dans le domaine social reste inexploité. Du point de vue de SAVOIRSOCIAL, le bas niveau des salaires est extrêmement problématique.

Le monitoring tend à sous-estimer la problématique

De plus, la problématique est sous-estimée par les chiffres du monitoring :

- Le monitoring ne recense que les personnes ayant obtenu une place d'apprentissage après leur période de stage. Celles qui changent de domaine professionnel après un stage et une recherche infructueuse de place d'apprentissage, n'apparaissent dans aucune statistique.
- Le monitoring ne prend pas non plus en compte le nombre de celles et ceux qui renoncent à un apprentissage dans le domaine social parce qu'ils ou elles ne peuvent ou ne veulent pas faire un stage.

SAVOIRSOCIAL espère tirer de nouvelles conclusions des données dégagées par l'étude sur la [situation du personnel qualifié dans le domaine social](#) qui paraîtra fin 2024.

SAVOIRSOCIAL continuera à suivre ce sujet en 2025 et entretient des échanges entre les représentantes et représentants de la Confédération³, des cantons, des organisations cantonales et régionales du monde du travail, mais également des associations⁴ d'employés et d'employeurs de la branche. La question des stages non liés à une formation sera notamment abordée avec les acteurs du secteur dans le cadre de la discussion sur les résultats de l'étude sur le personnel qualifiée dans le domaine social. En outre, SAVOIRSOCIAL [sensibilise](#) les parents et les jeunes en phase d'orientation professionnelle à la situation juridique des stages. SAVOIRSOCIAL poursuit l'objectif de [la déclaration commune de 2017](#) : aucun jeune en fin de scolarité ne doit être obligé de faire un stage pour commencer un apprentissage d'assistant socio-éducatif.

³ Représentations telles que la CSFP, le SEFRI, le SECO, la CDAS ou la COFF.

⁴ Par exemple ARTISET, kibesuisse, pro enfance ou SSP, qui sont membres de SAVOIRSOCIAL.

3. Résultats de l'enquête sur l'entrée dans la formation professionnelle initiale

Ce chapitre détaille les résultats de l'enquête sur l'entrée dans la formation professionnelle initiale.

3.1 Entrée directe

34% des répondant-es ont commencé leur apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ve directement après la scolarité obligatoire, 66% indirectement. Le nombre d'entrées directes a donc à nouveau augmenté : en 2023, il n'était encore que de 30%.

Le monitoring des six dernières années montre une augmentation constante des apprenti-es qui ont commencé directement après l'école obligatoire (tableau ci-dessous). La valeur se rapproche peu à peu de la moyenne dans la formation professionnelle initiale : tous CFC confondus, 50% des apprenti-es commencent leur formation professionnelle directement après leur scolarité obligatoire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entrée directe	459	582	571	619	944	1043
Entrée indirecte	1617	1972	2022	1849	2171	2051
Total	2076	2554	2593	2468	3115	3094
Entrée directe (pourcentage)	22.1%	22.8%	22%	25.1%	30.3%	33.7%

La différence entre les sexes a changé par rapport aux années précédentes : alors que la proportion de ceux qui s'identifient à la catégorie masculine est restée la même (26%), la proportion de ceux qui s'identifient à la catégorie féminine a augmenté par rapport à l'année précédente et s'élève à 36% (elle était de 31% en 2023). Parmi ceux qui se sentent appartenir à la catégorie « divers », 5% ont commencé directement.

Si l'on considère la différence entre les sexes dans chacune des orientations, on constate ce qui suit : d'une part, la proportion de femmes ayant commencé directement est similaire, à l'exception de la spécialité généraliste. D'autre part, la proportion nettement plus faible d'hommes ayant commencé directement dans le domaine des personnes handicapées (18%)⁵:

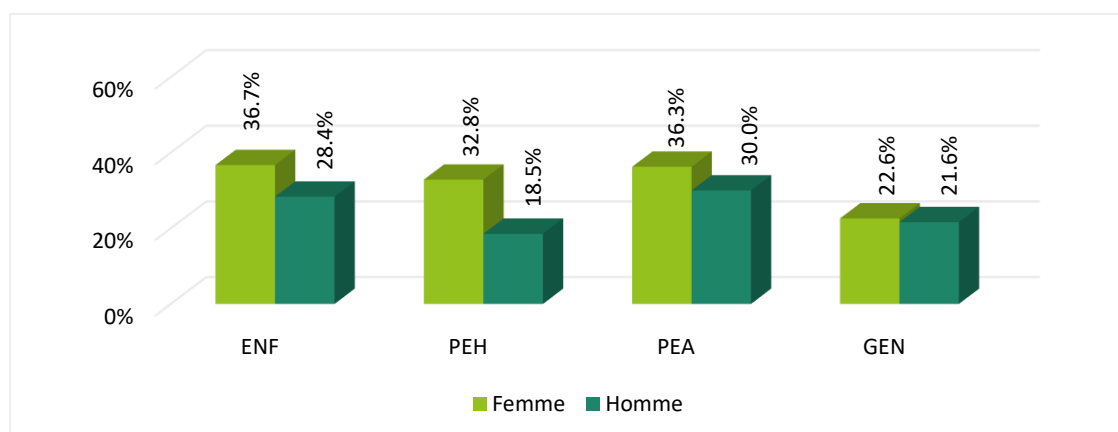


Illustration 1 : proportion de personnes ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par sexe (ENF = « Enfants », PEH = « Personnes en situation de handicap », PEA = « Personnes âgées », GEN = « Variante généraliste »)

⁵ Nous avons renoncé à prendre en compte la catégorie des « divers » en raison d'un échantillonnage insuffisant par orientation.

Pour toutes les orientations, une différence très marquée apparaît entre les **régions linguistiques** : la proportion d'entrées directes est partout clairement plus élevée en Suisse alémanique qu'en Suisse latine.

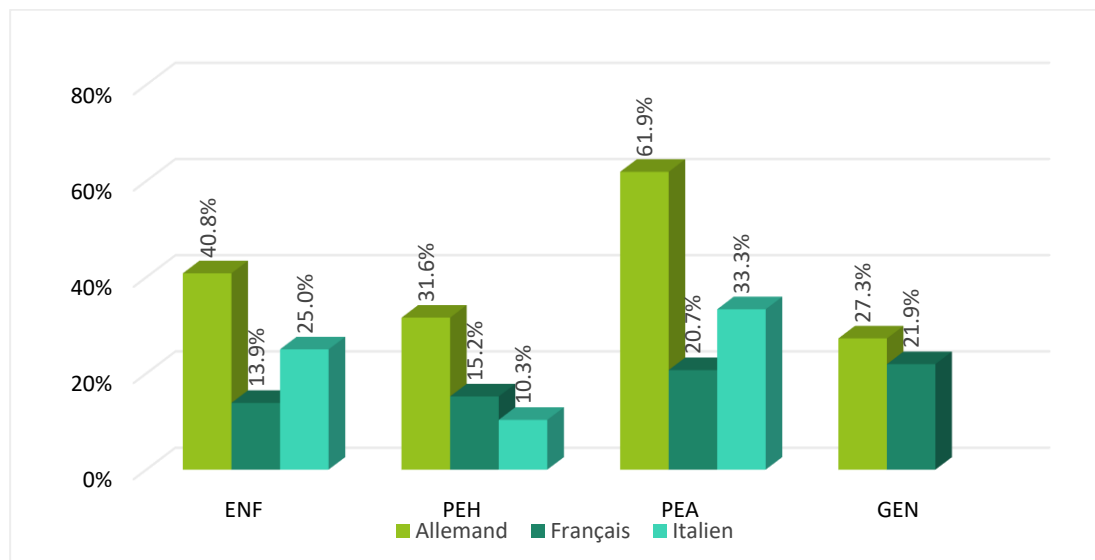


Illustration 2 : proportion de personnes ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par langue.

36% des apprenti-es qui suivent **la formation initiale de trois ans** (accessible directement à la fin de la scolarité obligatoire, selon la législation) y sont entré-es directement. Cela représente une nouvelle augmentation par rapport aux années précédentes (2023 : 32% et 2022 : 7%). La proportion de personnes ayant commencé directement des études a augmenté, en particulier dans la filière Enfants, et est pour la première fois plus élevée que dans les deux autres filières.

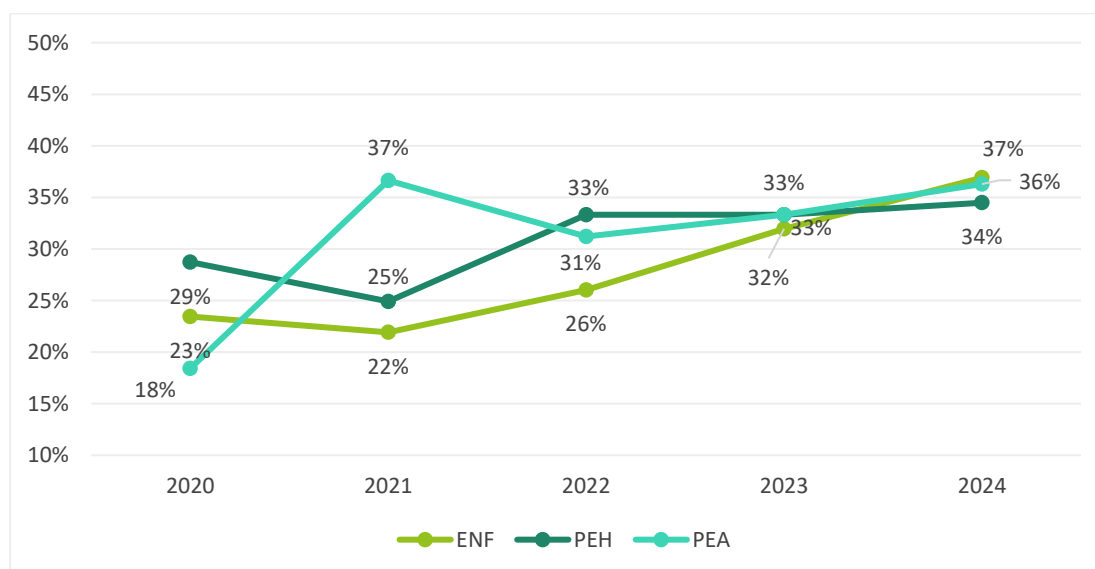


Illustration 3 : proportion de personnes (seulement formation initiale de trois ans) ayant suivi directement la formation professionnelle initiale après la scolarité obligatoire, par orientation et par langue.

La variante généraliste n'est pas représentée en raison de la petite taille de l'échantillon, qui varie fortement d'une année à l'autre.

3.2 Entrée indirecte

Qu'ont fait entre-temps les 2051 personnes interrogées qui n'ont pas commencé leur formation ASE directement après leur scolarité obligatoire ? Les réponses obtenues fournissent le tableau suivant : La moitié ont effectué au moins un stage (50%). 24% d'entre elles ont suivi ou commencé un autre apprentissage, 27% une 10^e année scolaire et 17% ont exercé un emploi, 5% ont participé à une année d'engagement social et 16% ont coché la catégorie « autre » (séjour linguistique, p. ex.). Certain-es ont également suivi plusieurs de ces voies.

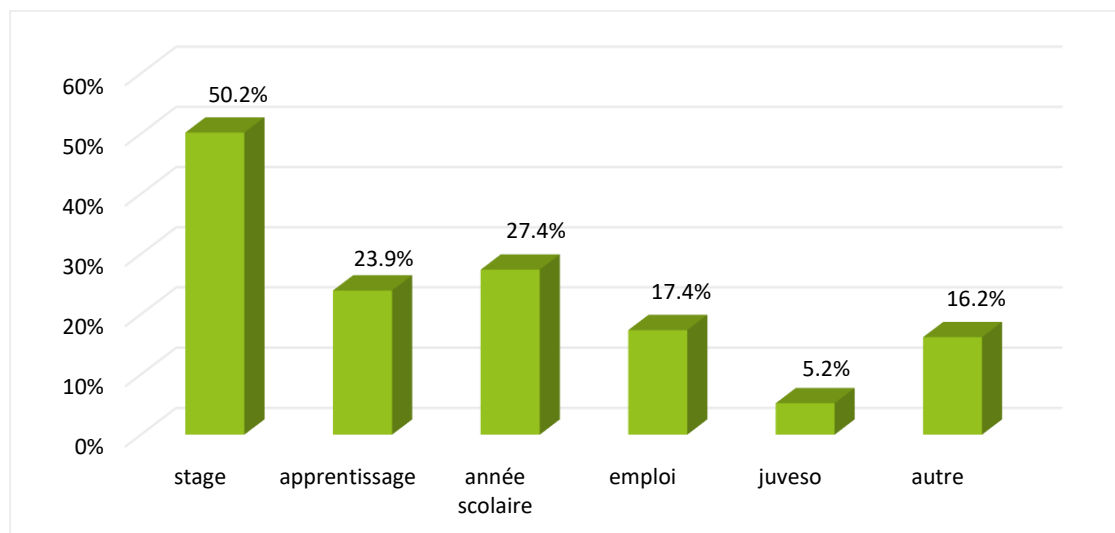


Illustration 4 : activités entre la fin de la scolarité obligatoire et le début de la formation professionnelle initiale (réponses multiples)

Dans le groupe des entrées indirectes, les personnes qui ont effectué au moins un stage sont une nouvelle fois moins nombreuses par rapport aux années passées. Leur part s'élève à près de 50%.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Entrée indirecte (absolu)	1617	1972	2022	1849	2171	2051
Dont au moins un stage (absolu)	973	1177	1170	1010	1141	1029
Dont au moins un stage (pourcentage)	60.2%	59.7%	57.9%	54.6%	52.6%	50.2%

Comme la proportion de personnes qui ont directement intégré la formation a continué d'augmenter et que, dans le même temps, moins de personnes ayant intégré indirectement la formation ont effectué un stage au préalable, la proportion d'anciens stagiaires par rapport à l'ensemble des apprentis ASE en première année de formation a de nouveau diminué. Elle s'élève à 33% en 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes interrogées (absolu)	2076	2554	2593	2468	3115	3094
Dont au moins un stage (absolu)	973	1177	1170	1010	1141	1029
Dont au moins un stage (pourcentage)	46.9%	46.1%	45.1%	40.9%	36.6%	33.3%

3.2.1. Stage

La situation en matière de stage avant le début de l'apprentissage varie selon la **région linguistique** : parmi les Suisses alémaniques interrogé-es qui sont entré-es **indirectement** dans la formation professionnelle initiale, 54.8% ont indiqué avoir effectué au moins un stage. Ce chiffre est de 44.6% pour les romand-es et seulement 5.7% chez les apprenti-es qui parlent italien.

En Suisse alémanique en particulier, la proportion d'ancien-nes stagiaires (pour toutes les personnes interrogées) varie nettement selon l'**orientation**.

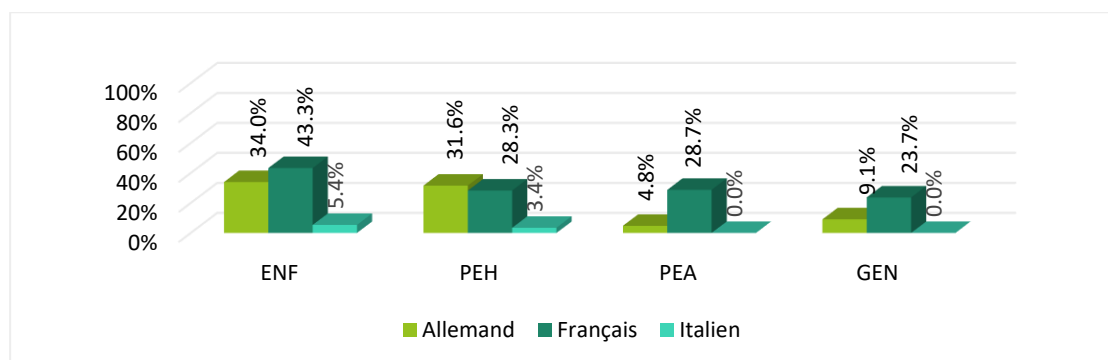


Illustration 5 : nombre des apprenti-es ASE ayant effectué un stage par orientation et par langue.

La **répartition par sexe** de ceux qui ont effectué au moins un stage correspond à celle de l'ensemble des personnes interrogées. Près de 80% se déclarent de sexe féminin, près de 20% de sexe masculin et presque 1% de sexe divers.

La **répartition par âge** des personnes ayant effectué un stage préalable est légèrement décalée vers le haut, ces apprentis sont donc en moyenne un peu plus âgés au début de leur formation. La comparaison avec l'ensemble des personnes interrogées est illustrée dans le graphique suivant :

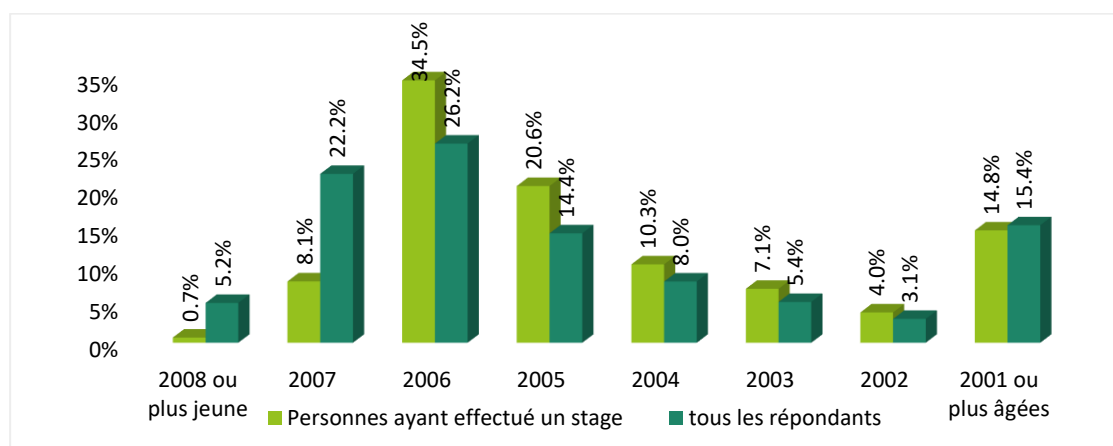


Illustration 6 : année de naissance des apprenti-es interrogé-es ayant effectué au moins un stage avant l'apprentissage

Sur les 1029 personnes en formation ayant effectué un stage préalable, 81% ont suivi leur **formation dans la même entreprise que leur stage**. Ces pourcentages sont similaires dans les orientations « Enfants » (81%) et Personnes handicapées (80%). Ce pourcentage est nettement plus faible dans la spécialisation Personnes âgées (67%).

Par rapport aux années précédentes, les chiffres ont évolué comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de personnes ayant effectué un stage (absolu)	973	1177	1170	1010	1141	1029
Dont stages dans la même entreprise que l'apprentissage (absolu)	747	902	912	790	904	828
Dont stages dans la même entreprise que l'apprentissage (%)	76.8%	76.6%	77.9%	78.2%	79.2%	80.5%

3.2.2. Domaine et durée des stages

Dans la majorité des cas, le stage a duré un an et de nombreuses personnes en formation ont effectué plusieurs stages. Quelques différences sont à relever selon l'orientation : Alors que les stages de 12 mois prédominent dans les orientations « personnes handicapées » et « enfants », les stages de courte durée ou les stages d'initiation de moins d'un mois sont plus fréquents dans l'orientation « personnes âgées ».

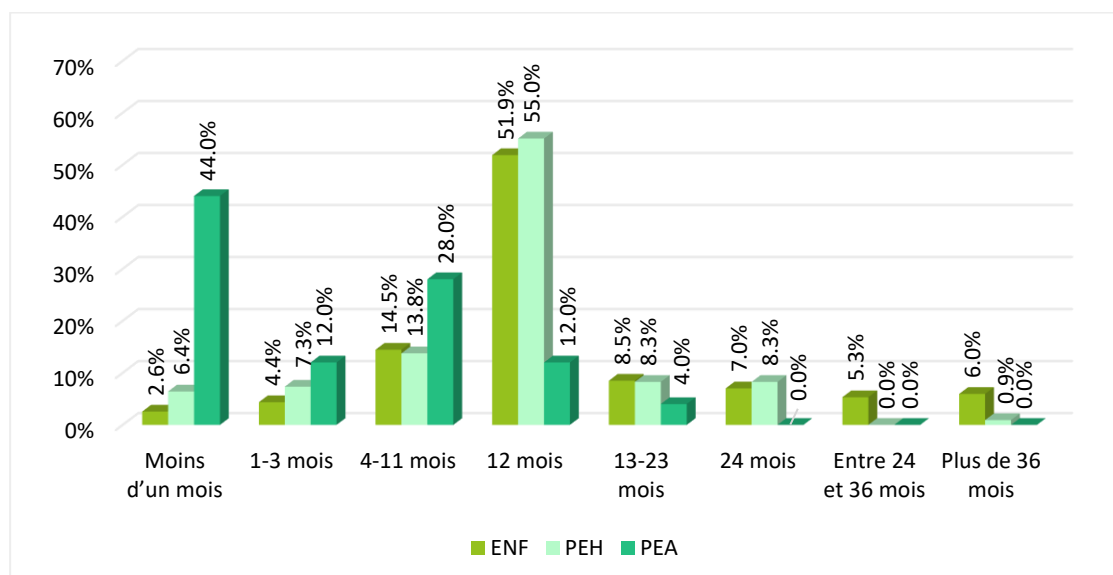


Illustration 7: répartition des fréquences des stages en fonction de leur durée. Exemple de lecture : la moitié (51.9%) des stages effectués dans l'orientation « Enfants » (ENF) ont duré exactement 12 mois.

Sur les 856 apprenti-es de l'**orientation « Enfants »** qui ont effectué un stage, 57% ont déclaré qu'il était d'une durée d'un an et s'était déroulé dans ce domaine. Certain-es ont également effectué des stages dans d'autres domaines : le plus souvent, à savoir dans environ 9% des cas, un stage d'un an dans l'orientation « Personnes en situation de handicap ».

Sur les 118 apprenti-es de l'**orientation « Personnes en situation de handicap »** qui ont effectué un stage, 51% ont effectué un stage d'un an dans ce domaine. En dehors de leur domaine de spécialisation, les apprenti-es de l'orientation « Personnes en situation de handicap » ont le plus souvent effectué un stage de 4 à 11 mois dans l'orientation « Personnes âgées » (5%).

Sur les 27 apprenti-es de l'**orientation « Personnes âgées »** qui ont effectué un stage, 41% ont effectué un stage de courte durée de moins d'un mois dans cet orientation. Les apprenti-es de l'orientation « Personnes âgées » ont en outre surtout effectué des stages dans l'**orientation « Enfants »**, surtout des stages courts de moins d'un mois (30%).

3.2.3. Motifs des stages

Tous les personnes (1029 personnes) qui ont déclaré avoir effectué un ou plusieurs stages ont également été interrogées sur leurs motifs⁶.

Seule une personne sur quatre a indiqué avoir effectué un stage de sa propre volonté. Comme les années précédentes, la catégorie « Raison liée à l'entreprise » est la plus souvent citée : pour 61%, c'était une exigence de l'entreprise. Pour 19%, le stage était une solution transitoire faute d'avoir pu trouver une place d'apprentissage, et 27% ont coché « Autre ». Les commentaires sous «Autre» montrent que, là aussi, la raison est généralement liée à l'entreprise : 60% des commentaires indiquent que l'entreprise a exigé un stage préalable pour avoir une chance de bénéficier d'une formation. Dans le même temps, les commentaires montrent également qu'un stage préalable n'est pas toujours une garantie d'obtenir une place d'apprentissage par la suite. C'est l'expérience négative qu'ont faite certaines des personnes interrogées. Plus rarement, les raisons invoquées sont des solutions intermédiaires après une première formation interrompue, un manque de connaissances linguistiques ou des situations personnelles.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Raison entreprise	683 (70.2%)	820 (70%)	753 (64.4%)	637 (63.1%)	714 (61.0%)	623 (60.5%)
Volonté personnelle	192 (19.7%)	243 (20.8%)	279 (23.8%)	267 (22.8%)	312 (26.7%)	271 (26.3%)
Autre	165 (17%)	212 (18.1%)	334 (28.5%)	263 (26%)	285 (24.4%)	282 (27.4%)
Pas d'apprentissage	227 (23.3%)	254 (21.7%)	261 (22.3%)	206 (20.4%)	226 (19.3%)	192 (18.7%)

La répartition selon l'orientation permet de relever que c'est surtout dans l'orientation « Enfants » que la raison du stage mentionnée est le souhait de l'entreprise (64%).

Alors que dans les orientations « Personnes en situation de handicap » et « Personnes âgées la catégorie « volonté personnelle » est citée aussi souvent que «raison entreprise ».

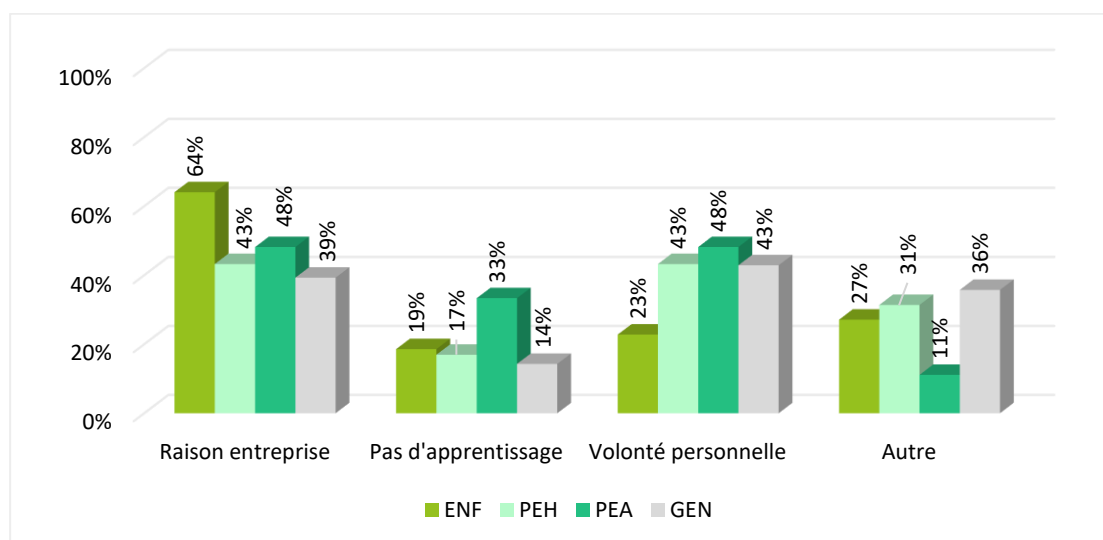


Illustration 8: motifs du stage par orientation (plusieurs réponses possibles)

⁶ Les réponses suivantes étaient possibles (plusieurs réponses possibles) : « Ce stage devait permettre de démontrer que j'avais les qualités requises pour cet apprentissage » ; « L'entreprise m'a dit que j'étais encore trop jeune pour commencer la formation » ; « L'entreprise voulait vérifier que j'avais ma place dans l'équipe » ; « Je n'ai pas trouvé de place d'apprentissage » ; « Je voulais d'abord faire un stage avant de m'engager dans un apprentissage » ; « Autre »
Les trois premières raisons sont regroupées ci-dessous dans la catégorie « Raison entreprise ».

3.2.4. Rémunération des stages

En extrapolant sur un taux d'occupation de 100%, 44% environ des ancien-nes stagiaires gagnaient entre 601.- et 800.- francs par mois, 19% environ entre 401.- et 600.- francs et 20% environ entre 801.- et 1'000.- francs. 9% touchaient plus de 1'000.- francs par mois et 8% n'ont reçu que jusqu'à 400 francs.

Chez les personnes qui suivent la **formation raccourcie** (et qui ont donc 22 ans ou plus aujourd'hui), la rémunération du stage était plus élevée : 48% gagnaient plus de 1'000.- francs par mois, 21% entre 801.- et 1'000.- francs et 18% entre 601.- et 800.- francs. 3% touchaient un salaire mensuel compris entre 401.- et 600.- francs et 10% gagnaient moins de 400 francs par mois.

Par rapport à l'année dernière, les salaires des stagiaires sont restés à peu près aussi bas (même pour les personnes interrogées en formation raccourcie).

Si l'on ne tient compte que de la **formation de trois ans**, les chiffres diffèrent selon l'orientation :

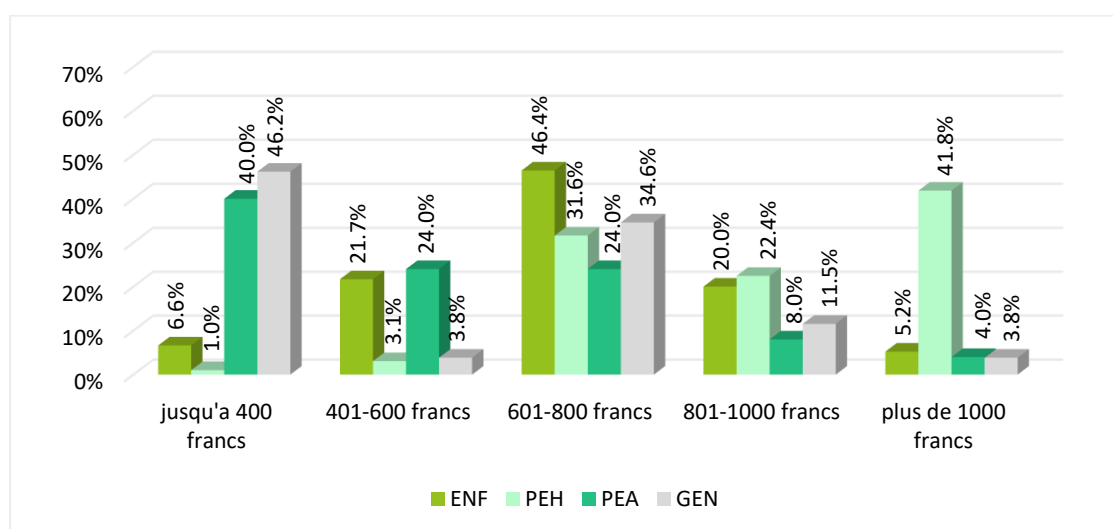


Illustration 9: répartition des salaires de stage des personnes interrogées qui suivent la formation de trois ans, par orientation

Un examen par **sexe** montre que les hommes ont tendance à gagner plus que les femmes, en particulier dans la classe de revenu la plus élevée (plus de 1'000 francs), indiquée par 17% des hommes, contre seulement 10% des femmes. Des différences sont également visibles entre les **régions linguistiques** : les Suisses alémaniques (entre 601.- et 800.- francs pour la plupart) gagnaient plus que les Romand-es (entre 401.- et 600.- francs par mois pour la plupart).

4. Informations générales sur l'enquête

Au total, 3094 personnes ont participé à l'enquête, ce qui correspond à un taux de retour de quelque 65%⁷. Ce taux de réponse reste élevé, mais il est légèrement inférieur à celui de l'année dernière.

Pour ce qui concerne la répartition par sexe, région linguistique ou orientation, les chiffres correspondent à ceux de l'ensemble des personnes en première année de formation ASE et peuvent par conséquent être considérés comme représentatifs.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de réponse	55%	63%	62%	59%	69%	65%

4.1 Répartition régionale

74% des personnes interrogées (2287 personnes) proviennent des cantons alémaniques (vert clair), 23% (723 personnes) des cantons francophones (vert foncé) et 3% (84 personnes) du Tessin.

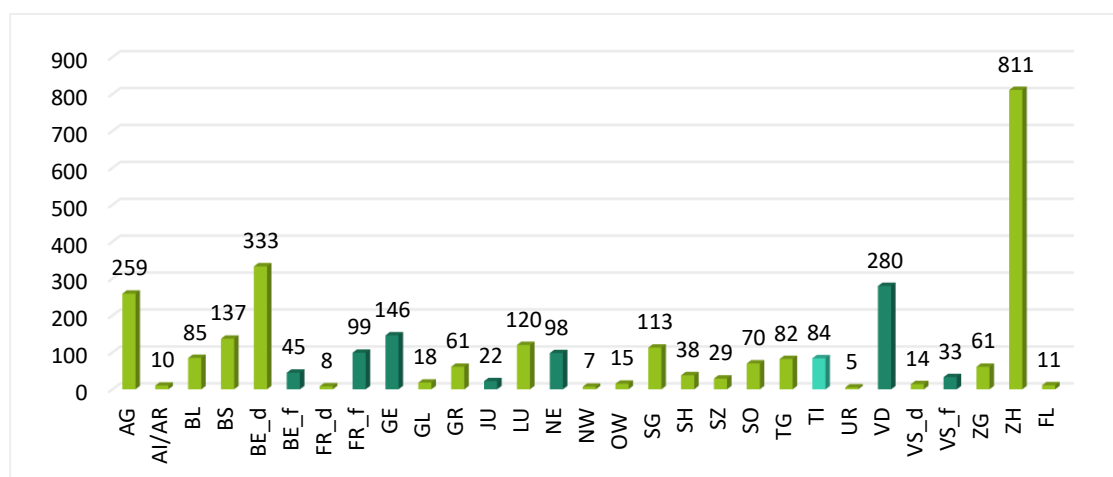


Illustration 10: nombre de participant-es à l'enquête par canton

4.2 Réglementation et recommandations cantonales

Ces dernières années, plusieurs cantons ont légiféré ou émis des recommandations afin de régler les stages abusifs.

Le monitoring montre que le nombre d'apprentis dans l'orientation « Enfants » ayant effectué un stage au préalable continue de baisser, et ce plus fortement que dans les autres orientations. Cela indique que les mesures déjà prises, et en particulier la sensibilisation dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, sont efficaces.

De plus, depuis l'introduction de la nouvelle ordonnance sur la formation ASE (2021), il est possible d'engager davantage de personnes en formation par rapport au nombre de professionnel-les. Il est probable que l'on recrute ainsi davantage d'apprenti-es à la place des stagiaires. La part croissante des personnes qui entrent en formation directement après l'école obligatoire devrait confirmer cette tendance.

Mais le monitoring montre aussi que les entreprises et leur attitude ont un impact considérable sur le ratio de stages (voir paragraphe 3.2.3). Il vaudrait donc la peine de se pencher davantage sur les raisons pour lesquelles nombre d'entreprises laissent des jeunes intéressé-es par une profession effectuer un stage et sur les conditions dans lesquelles les entreprises pourraient renoncer à de tels stages.

⁷ L'Office fédéral de la statistique ne publiera le nombre de contrats d'apprentissage en 2024 qu'en juin 2025. L'estimation du nombre de contrats d'apprentissage ASE en 2024 est donc basée sur le nombre de contrats d'apprentissage en première année d'apprentissage en 2023, plus 5 % de croissance.

Le tableau suivant donne, à titre d'exemple, un aperçu des différentes réglementations cantonales (liste non exhaustive) :

	Réglementation	Recommandation
Durée maximale	BE, VD, UR, OW, NW, SZ : <i>6 mois, plus 6 mois à la signature du contrat d'apprentissage, en cas de prolongation sans contrat d'apprentissage, salaire minimum</i> ZG : <i>autorisation obligatoire après 6 mois</i> NE : <i>8 semaines et prolongation jusqu'à 12 mois après signature d'un contrat d'apprentissage</i>	LU, SZ, BL, FR : 12 mois au maximum
Pas plus de places de stage que de places d'apprentissage	UR, OW, NW, SZ	GR, TG, BL, LU
Salaire minimum :	VD, UR, OW, NW, SZ, NE	BL

Source : recherche en ligne sur les sites web des cantons

4.3 Sexe

80% (2484 personnes) des répondant-es sont de sexe féminin, 19% (589 personnes) de sexe masculin et à peine 1% (21 personnes) ont sélectionné la catégorie « Divers ». Cela correspond à la répartition par genre de l'ensemble des apprenti-es de première année (par rapport aux chiffres de 2023). En Suisse alémanique, 82% contre 76% environ en Suisse romande. Au niveau des orientations, les ratios hommes/femmes sont les suivants :

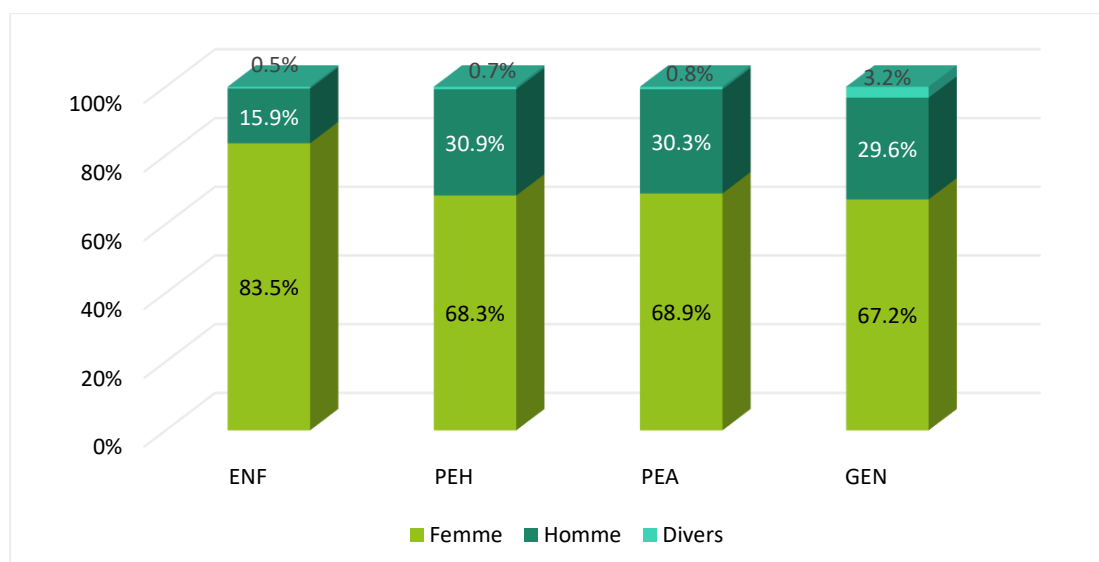


Illustration 11: nombre de participant-es à l'enquête par canton

Les ratios hommes/femmes n'ont quasiment pas changé par rapport à l'année précédente.

4.4 Orientation

Presque 79% (2436 personnes) des apprenti-es interrogé-es effectuent leur formation dans l'orientation « Enfants », environ 13% (401) dans l'orientation « Personnes en situation de handicap », 4% (132) dans l'orientation « Personnes âgées » et environ 4% (125) ont choisi la variante généraliste.

Un coup d'œil aux régions linguistiques montre que les orientations y sont représentées différemment. Cela tient en partie au fait que certaines orientations (notamment la variante généraliste et l'orientation « Personnes âgées ») ne sont pas proposées dans l'ensemble des cantons ou régions.

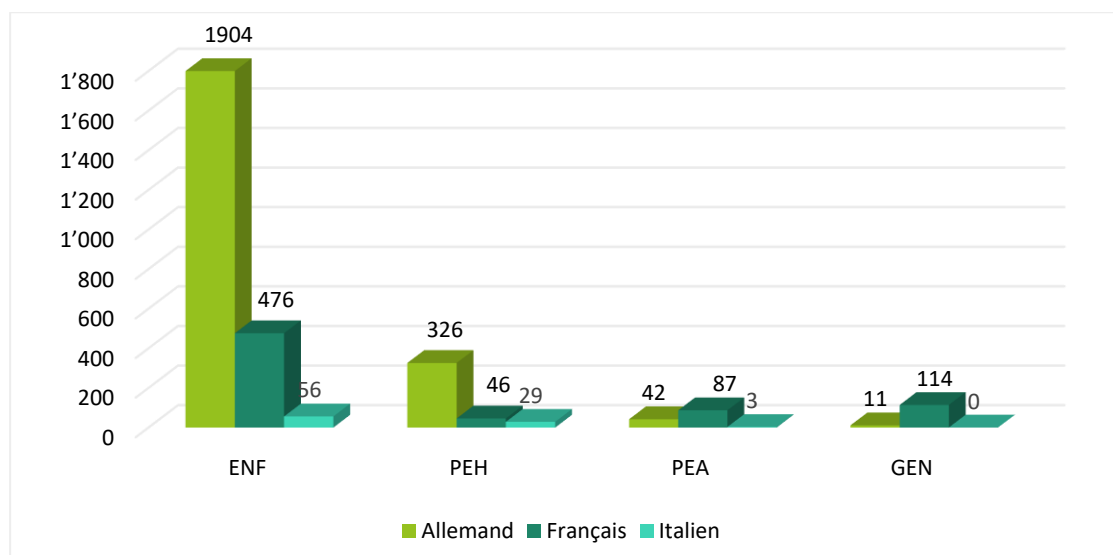


Illustration 12: orientations choisies par les répondant-es par région linguistique

4.5 Variante de formation et modèle

89% (2763) des répondant-es suivent la formation initiale de trois ans, 6% (182), la formation raccourcie de deux ans. 3% (81) suivent une formation selon l'art. 32 et 2% (68) suivent une autre variante de formation (validation, formation de 4 ans avec maturité professionnelle, p. ex.)⁸.

L'âge comparativement élevé des personnes interrogées dans l'orientation « Personnes en situation de handicap » s'explique en partie par le fait que les apprenti-e-s de cette orientation sont nettement plus nombreux-ses à suivre une formation raccourcie⁹, à savoir 14%. Dans l'orientation « Personnes âgées », ils et elles sont 3% et dans l'orientation « Enfants », 5%.

Par ailleurs, 96% (2956) des personnes interrogées suivent une formation duale et seulement 4% (138) une formation en école. Ce n'est que dans la variante généraliste qu'un tiers de personnes interrogées suit une formation scolaire. Pour les trois autres orientations, cette proportion est très faible (orientation « Personnes en situation de handicap » 3%, orientation « Enfants » 3%, orientation « Personnes âgées » 4%).

4.6 Âge

La majorité des personnes interrogées avait 16 (22%) ou 17 ans (26%) au moment de l'enquête. 15% d'entre elles étaient âgées de 22 ans ou plus et 5% de 15 ans ou moins.

Si l'on observe la répartition des âges par orientation, on peut à nouveau relever le pourcentage élevé de personnes en formation âgées de 22 ans ou plus dans l'orientation « Personnes en situation de handicap » (32%). Par rapport aux autres

⁸ L'enquête se concentre sur la formation initiale de trois ans. Les personnes qui suivent les autres variantes de formation n'ont pas été interrogées à grande échelle.

⁹ La formation raccourcie est ouverte aux personnes de 22 ans révolues qui possèdent au moins 2 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 60 % dans l'accompagnement.

orientations, celle-ci présente un pourcentage comparativement plus important de personnes suivant une formation initiale (formation raccourcie ou formation de rattrapage) pour adultes (13.5%, contre 5% pour l'ensemble des personnes interrogées).

On remarque également des différences entre les sexes : la proportion de personnes de 20 ans ou plus est de 34% chez les hommes, mais de seulement 20% chez les femmes. Inversement, 56% des femmes interrogées ont moins de 18 ans, contre 41% seulement des hommes.

Si l'on considère uniquement les personnes suivant une **formation sur trois ans**, le pourcentage de celles âgées de 22 ans ou plus diminue, la grande majorité des personnes interrogées se situant entre 16 et 17 ans.

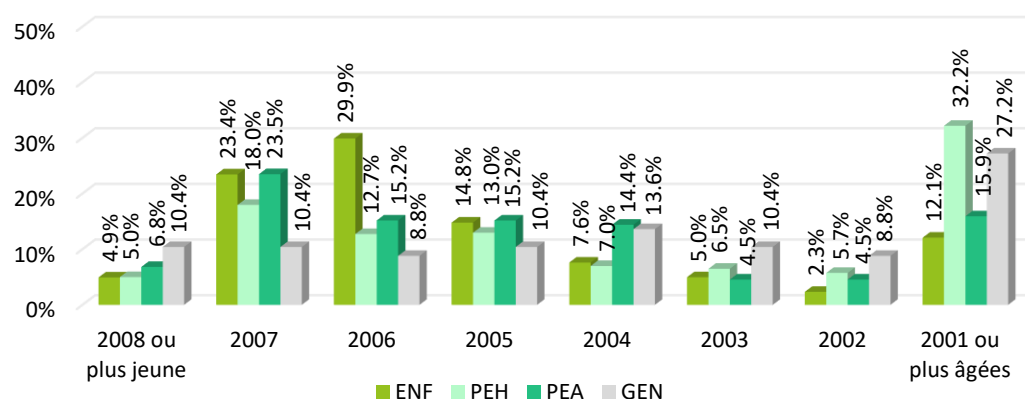


Illustration 13: année de naissance des répondant-es par orientation